



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°58/2016/MT**

**Stratégie de Développement et d'Aménagement du Territoire Communal**

**DATE DE  
CONVOCATION**

**12 Décembre 2016**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 12  
ABSENTS : 07  
QUORUM : 10  
PROCURATION : 01

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE SEIZE DECEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. **Patrick LECANTE**, Maire  
M. **Patrick LABEAU**, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme **Marcelline POPO**, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
M. **Jean-Yves TARCY**, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller  
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère  
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère  
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller  
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère  
M. **Donel DUCCE**, Conseiller  
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

**ABSENTS EXCUSES :**

M. **Brice SEPHO**, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère  
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère  
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère  
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

**ABSENTS :**

Mme **Marlène MONTET**, Conseillère  
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.

**Délibération n°58/2016/MT**  
**Stratégie de Développement et d'Aménagement du Territoire Communal**

Depuis plusieurs années, la commune de Montsinéry-Tonnégrande connaît un vif accroissement démographique. Celui-ci s'accompagne d'un besoin croissant en logement et structures publiques.

Afin de respecter les politiques communales, notamment la politique de développement durable, il est devenu indispensable de pouvoir analyser l'évolution du territoire et définir des scénarios d'occupation des espaces.

Pour cela, la commune souhaite faire appel à un groupement pluridisciplinaire, afin de d'effectuer l'étude sur la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement du territoire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande.

Ce document permettra de figer une stratégie d'aménagement et de développement, tout en mettant en relation l'ensemble des documents d'urbanisme s'appliquant sur le territoire, notamment :

- Le Plan Local d'Urbanisme ;
- L'Opération d'Intérêt National en Guyane ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale de la CACL ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement.



L'étude se déroulerait sur 3 mois, soit 12 semaines, pour un budget prévisionnel qui s'élèverait à moins de 25 000€.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Accepter le principe de mise en place d'une étude pour la définition d'une stratégie de développement et d'aménagement du territoire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande ;
- Approuver son budget prévisionnel à moins de 25 000€ ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;